

de cette manière d'agir, Tessmar, qui était revenu à Ste Sophie, répondit qu'il avait agi sur ordre supérieur*). Sur ces entrefaites arriva le docteur Peterson, chef du service sanitaire allemand à Luxembourg qui expliqua -que leur principe était de ne laisser à Luxembourg que les blessés qui ne pouvaient pas être transportés . . . Je lui exposai ma manière de voir en lui disant . . . que nous ne pouvions pas accepter qu'on nous enlevât nos malades sans notre accord. Je lui dis aussi que d'après la Convention de Genève nous traitons les blessés des deux belligérants . . . Les blessés allemands retourneraient à l'armée quand ils étaient guéris, tandis que les Français seraient à interner. Mais, répliqua-t-il non sans raison, vous ne pouvez pas faire cela puisque vous n'avez pas de forteresse. C'est très exact, et on se rappelle qu'à la conférence de La Haye, M. Eyschen avait fait ses réserves quant à l'internement.»



Le colonel Tessmar
par P. Blanc (1915) app. à J. Mersch

«J'étais encore surpris d'une observation faite par le docteur Peterson: Ce n'est pas l'autorité militaire allemande qui vous charge du traitement des blessés, mais il y a des particuliers qui les enlèvent dans les ambulances de Belgique et qui les transportent à Luxembourg, sans que nous en sachions quelque chose . . . C'est ainsi que le confrère allemand exprima son étonnement de ce qu'il eût des blessés à Ste Sophie à son insu.»

*) La discussion a dû être bien plus tumultueuse que ne le fait ressortir le Journal. D'après un témoin oculaire les deux interlocuteurs se seraient «engueulés» pendant deux heures à telle enseigne que le souffle aurait manqué au «Kommishengst» de Tessmar lorsque, tout enroué, il aurait dit en partant: «So'n Doktor ist mir in meinem Leben noch nicht vorgekommen. Unverschämter Mensch!» 2bis)